



SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

CLIS de l'ancienne décharge de Néry Saintines
Suivi des travaux de dépollution du site
22 septembre 2008

La réunion qui s'est tenue sous la présidence de Mme Jacquot, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Senlis a été précédée d'une visite du site. La liste des participants est annexée au présent compte rendu.

La visite du site a permis de constater que les travaux de pose des drains s'achèvent. La réouverture de la RD 98 est prévue pour le 26 septembre 2008 au soir.

1- Etat d'avancement des travaux

L'ADEME rappelle que les travaux n'ont pu commencer que le 2 juin 2008 car la forte teneur en eau du sol naturellement marécageux et les intempéries rendaient le chantier impraticable. L'entreprise Brézillon avait donc demandé une période consécutive de 15 jours de temps sec pour commencer les travaux. Le retard pris a été accentué par le fait que le chantier a été vandalisé de nombreuses fois.

La station de traitement des eaux est opérationnelle. Actuellement, les eaux pompées passent encore dans le décanteur (provisoire) situé le long de la RD 98. Les eaux pompées sont traitées par la station. Les résultats d'analyse de la qualité des eaux en sortie de station ne font apparaître aucun dépassement par rapport au seuil fixé par l'arrêté préfectoral.

M. de Marsily souligne que cette étape est importante. Les travaux qui ont été si souvent retardés par différents aléas par le passé sont en phase d'achèvement. Le site entre désormais dans une nouvelle phase : la dépollution des eaux drainées.

Après la réception des travaux, le site va entrer dans une période d'essai de 3 mois de pompage des eaux. Cette période d'essai va permettre d'analyser la qualité des eaux en entrée de station et en sortie, et sera une période d'ajustage de la station de traitement des eaux.

Mme Jacquot propose de réunir les membres de la commission locale d'information et de surveillance à l'issue de la période d'essai, en janvier prochain, afin de tirer le bilan de cette période.

L'ADEME s'engage à poursuivre sa communication mensuelle aux élus. L'association des riverains de la décharge de Néry –Saintines souhaite être associée aux destinataires de ce point d'information mensuel. Mme Jacquot rappelle qu'il a été convenu que l'ADEME transmet les informations uniquement aux élus locaux et à la sous-préfecture. Les élus demandent que les informations qui leur sont communiquées soient suffisamment vulgarisées pour être relayées directement auprès de leurs administrés. Le Maire de Béthisy Saint Pierre ajoute qu'il souhaiterait pouvoir fournir à ses habitants des informations qui émanent d'autorités compétentes pour annoncer que les travaux de dépollution sont en cours.

M. Philippe indique que les comptes rendus mensuels peuvent être affichés dans les communes.

M. de Marsily, Expert propose soit une inauguration officielle de la station de traitement par un ministre, soit une réunion publique d'information qui seraient relayées par une communication dans la presse locale pour informer et rassurer les riverains.

Mme Jacquot propose d'attendre les 3 mois d'essais. Une de ces solutions pourra être choisie lors de la prochaine commission locale d'information et de surveillance.

2- Bilan du suivi de la qualité des eaux souterraines

Le suivi trimestriel de la qualité des eaux depuis plus de 4 ans ne met pas en évidence des évolutions significatives.

Les eaux de l'Automne restent exemptes de pollution organique et demeurent préservées de l'influence des dépôts de la carrière. A ce sujet, le maire de Béthisy Saint-Pierre demande s'il peut lever l'arrêté municipal que son prédécesseur avait pris pour interdire la pêche, la baignade et les promenades sur les berges de l'Automne. Mme Bajeat, ADEME lui répond que la qualité de l'eau rejetée dans l'Automne par la station de traitement ne présente aucun dépassement des seuils admissibles.

Par ailleurs, les analyses réalisées trimestriellement en amont et en aval du site sur des échantillons d'eau de la rivière ne présentent pas de concentrations en polluant supérieures aux seuils "eau potable". Cette observation n'est cependant valable que pour les composés analysés par l'ADEME dans le cadre de la surveillance environnementale qui lui est confiée.

Les eaux souterraines prélevées dans les piézomètres présentent des concentrations de produits toxiques tels que benzène, chlorure de vinyle, cyanures totaux notamment les piézomètres les plus proches de la zone source de la carrière. Les concentrations sont très proches de celles observées par le passé.

Les mesures des captages de Néry (relevé bimestriellement) et de Verberie (relevé annuellement) sont conformes aux normes.

3- Questions diverses

Le maire de Saintines remarque que des résurgences sont toujours présentes sur la RD 98.

M. Beaudequin, sapeur pompier, demande à l'ADEME de fournir une fiche au service départemental d'incendie et de secours, à la caserne de pompiers de Béthisy et à celle de Verberie. Cette fiche devra indiquer la conduite à tenir en cas d'incendie à la station de traitement, les numéros de téléphone à contacter, la procédure à suivre pour arrêter la station. M. Philippe s'engage à régler ce problème avec l'entreprise ZUBLIN.

La prochaine CLIS est fixée au lundi 26 janvier 2009 en mairie de Saintines à 13h30.

Pour le Sous-Préfet,
La secrétaire générale adjointe,
Signé
Sandy JACQUOT